

MUNICIPALITÉ



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA

## AVIS PUBLIC

*Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe  
d'Arthabaska*

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 16 DÉCEMBRE 2022 POUR L'ADOPTION DU  
BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

---

Une séance extraordinaire sera tenue le 16 décembre 2022 à 13 h au Centre  
Administratif de Saint-Christophe d'Arthabaska afin de traiter les sujets  
énumérés à l'ordre du jour ci-dessous.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023
3. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour les années 2023-2024-2025
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

*Les délibérations et les questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2023 et le PTI 2023-2024-2025.*

**DONNÉ À SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA CE 6<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2022.**

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site Internet de la municipalité le 6<sup>e</sup> jour de décembre 2022, le tout, conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**